



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 24 novembre 2022 (18h30)  
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
En exercice	: 33	
Présents	: 24	
Votants	: 32	
Convocation et affichage	: 16/11/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Gracinda HERNANDEZ

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Juanita GARDIER, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Patrick SAIGNE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Catherine MOINE), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Lokman ÜNLÜ), Sophal LIM (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Louisa GRENOT (pouvoir à Catherine MICHALON), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Vincent DUGUA.

**CM-2022-264 - ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION D'UN  
NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL - MONSIEUR VINCENT DUGUA SUITE A  
LA DEMISSION DE MADAME VERONIQUE NEE**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Consécutivement à la démission de Madame Véronique NEE de ses fonctions de conseillère municipale et membre de la liste « Annonay Sociale Démocratique Ecologiste », laquelle a été transmise à Monsieur le sous-Préfet par courrier du 28 septembre 2022, il convient de procéder à son remplacement au sein du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L270 du code électoral.

En application des dispositions de l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet a été informé de cette démission, laquelle a pris effet dès sa réception.

Conformément aux dispositions de l'article L270 du Code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Monsieur Vincent DUGUA, membre suivant sur la liste « Annonay Sociale Démocratique Ecologiste » menée par Monsieur Denis NEIME lors des dernières élections municipales, a donc été invité à intégrer le conseil municipal.

Monsieur Vincent DUGUA a confirmé son acceptation de siéger au sein de l'assemblée communale.

**COMPTE TENU** des éléments précités,

**VU** l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L.270 du Code électoral,

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2022

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**PROCÉDE** à l'installation de Monsieur Vincent DUGUA au sein de l'assemblée communale, et ce en qualité de Conseiller Municipal de la Ville d'Annonay.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Monsieur Vincent DUGUA au sein de l'assemblée communale.

Fait à Annonay le : 28/11/22

Affiché le : 28/11/22

Transmis en sous-préfecture le : 28/11/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20221124-36425-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET